

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DFPE 193 Subvention (247.129 euros) et convention avec la Croix Rouge Française (14e) pour la création d'un multi-accueil au 14-16, rue Yvart (15e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 12 septembre 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la Croix Rouge Française ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 11 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'investissement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Croix Rouge Française ayant son siège social 98, rue Didot à Paris (14^{ème}), pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 2 : Une subvention d'investissement de deux-cent-quarante-sept mille cent-vingt-neuf euros (247.129 €) est allouée à la Croix Rouge Française (n° SIMPA 18099, numéro de dossier 2017_08501) pour la création d'un multi-accueil au 14-16, rue Yvart (15e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre 204, nature 20422, rubrique 64, mission 90010-99-040 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2017 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line at the end.

Anne HIDALGO